



Parcelle cadastrale / immeuble (1)
Parcelle / immeuble en réalisation (2)

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1 Zones d'habitation 1	REC-1 Zone de sport et de loisir de « type 1 »
MIX-v Zone mixte villageoise	REC-2 Zone de sport et de loisir de « type 2 »
MIX-r Zone mixte rurale	REC-3 Zone de sport et de loisir de « type 3 »
BEP Zones de bâtiments et d'équipements publics	REC-4 Zone de sport et de loisir de « type 4 »
BEP-rc Zones de bâtiments et d'équipements publics - réseau de chaleur	SPEC-s Zone spéciale - station-service
ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1	SPEC-ns Zone spéciale - Nidderpallenströoss
COM Zone commerciale	PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur
JAR Zone de jardins familiaux	PARC Zone de parc public
	VERD Zone de verdure

Zone verte

Zones superposées

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

Indications complémentaires (à voir index)

Limites de la commune
Limites du pays

Fond de plan: Administration de Cadastre et de la Topographie
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2019

- (1) Administration de Cadastre et de la Topographie: Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2019
- (2) Mise à jour: AC Beckrich et ZAD
- (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-CTC) - Administration de Cadastre et de la Topographie, 2015: les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen-Baumann
- (4) Inventaire patrimonial: Zeyen-Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, novembre 2012 et janvier 2013 (modifié suite à l'avis de la CA en mars 2022)
- (5) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la Nature et des Forêts, 2016: en procédure réglementaire ou à décrire: "Zones proposées pour le 3ème Plan national pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017"
- (6) Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la Nature et des Forêts, 2016: en procédure réglementaire ou à décrire: "Zones proposées pour le 3ème Plan national pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017"
- (7) Règlement grand-ducal du 10 février 2007 relatif au plan directeur architecturaux « paysages »
- (8) Inventaire national pour le patrimoine architectural - INPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale état au 27 décembre 2022)
- (9) Menaces au Patrimoine Architectural - MPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale état au 27 décembre 2022)
- (10) Menaces au Patrimoine Architectural - MPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale état au 27 décembre 2022)
- (11) Loi modifiée du 19 janvier 2014 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
- (12) Cahier des charges protégés, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, 2017
- (13) Inventaire des structures Biotope en zones urbaines et périurbaines de Gemeng, Bocksch, Zeyen-Baumann, 2008
- (14) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et/ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

GEMENG
BIEKERECH

Plan d'aménagement général

Vote du conseil communal mars 2023

N°	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Référence	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Référence
1	Campus scolaire - rétroaction à Hovelange				

Huwel, Ielwen

ZB ZEYEN BAUMANN
 URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENTAL GÉNIE CIVIL

Plan coordonné **Plan N° 02**
 échelle 1:2.500

juin 2023